

REPUBLIQUE FRANCAISE

P
R
O
C
E
S

V
E
R
B
A
L



Séance du Conseil Municipal

Mercredi 19 Décembre 2018

18h30

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

Procurations :

Mme MC. POUZOL a donné procuration à Mme Hélène GENTE
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
Mme Régine LEMAITRE a donné procuration à M. Henri RICARD
M. Régis ARMENICO a donné procuration à Mme Jocelyne REILLE
M. Philippe PIGNET a donné procuration à Mme Nadine POURCIN

Absent et excusé sans procuration : M. Michel MARTIN

Mme Ghislaine GUY est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le Maire demande une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat du Marché de Noël à Strasbourg

*Il est noté que la séance est enregistrée par un membre du public

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2018 ;

Aucune remarque

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°1 Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion relative à la compétence « Services extérieurs défense incendie ».

Aucun débat

Vote l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°2 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion relative à la compétence « Eau pluviale ».

Aucun débat

Vote l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°3 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion relative à la compétence « Promotion Tourisme »

Aucun débat

Vote l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°4 : Communication du rapport annuel d'activité 2017 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (RPQSPGDMA).

Aucun débat

Le conseil municipal prend acte de la communication

Rapport n°5 : Demande de remise gracieuse Régie de recettes Culture

J.REILLE demande si le régisseur et la même personne que le trésorier

Mme le Maire répond que le régisseur est un agent communal

JP. CHABERT demande s'il s'agit du même régisseur au rapport 5 et 6

Mme le Maire confirme et précise que la caisse de la culture se trouvait dans le coffre-fort de la Mairie

JP CHABERT souhaite des précisions sur les personnes ayant accès au coffre-fort

Mme le Maire répond que le personnel administratif et les régisseurs ont accès au coffre où se trouvent aussi les registres de l'état civil. Cela représente environ 8 personnes.

JP CHABERT s'interroge sur la motion de « vol »

D FARRO demande si un dépôt de plainte a été fait en gendarmerie puisqu'il s'agit d'un vol

Mme le Maire répond qu'une enquête interne est ouverte auprès de la Police municipale

P EIDENWEIL demande quelles mesures seront prises

Mme le Maire informe qu'un coffre-fort sera attribué à chacun des régisseurs

JP CHABERT demande comment aurait été traité le problème avec une somme plus importante.

A ALLEGRINI explique que le fond de caisse a disparu depuis l'arrêt de la régie.

Mme le Maire répond que des solutions seront trouvées et que la situation affecte le régisseur.

Vote à la Majorité,

Par 18 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT,

Par 5 voix contre : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

Par 5 Abstentions : Valentine HENTIC, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°6 : Demande de remise gracieuse Régie Comité Fêtes

JP CHABERT demande s'il y a un justificatif pour cette erreur

Mme le Maire confirme

JP CHABERT souligne que dans ce rapport il s'agit effectivement d'une erreur

Vote l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°7 : Décision Modificative n°3

J REILLE demande des précisions sur la phrase « Par ailleurs un trop versé.....l'Etat »

Mme le Maire explique que la commune a eu un trop perçu de la taxe d'aménagement

Vote à la Majorité,

Par 24 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT.

Par 4 abstentions : JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°8 Autorisation d'ouverture de crédits 2019.

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN (+ procuration Emmanuelle AZARD), Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT.

Par 9 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°9 : Recueil des tarifs communaux pour 2019

P EIDENWEIL regrette la différence de la taxe forfaitaire annuelle sur l'eau agricole avec celle de l'Etat
Mme le Maire argumente la grille tarifaire et souligne que peu de changements sont notés mais que la délibération est plus précise dans ses libellés. Précisions demandées par le Trésorier
Mme le maire précise qu'au niveau des sorties scolaires la commune reste engagée sur une participation de 50%.

Rapport n°10 : Versement d'un acompte à l'association « Vivons Ensemble »

*Arrivée de Mmes AZARD et LEMAITRE

JP CHABERT s'interroge sur cette demande d'acompte sur 2019 pour assurer les dépenses de fin d'année 2018

Mme le Maire répond qu'il s'agit des dépenses de début d'année 2019 en attendant les remboursements de la CAF qui arrivent après le vote du budget.

Mme le Maire précise que l'association a bien fait un courrier dans ce sens.

*Mme BERMOND ne prend pas part au débat ni au vote

Vote l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°11 : Rectification du nom de la voie « Leonce PONSI »

Aucun débat

Vote l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°12 : Dénomination de voies

P EIDENWEIL précise que sur la voie 8 il y a 15 logements et non 13 et sur la voie 10 il y a 9 numéros et non 8

Mme le Maire en prend note de ces remarques

A MOTOT confirme et fera rectifier au service adressage

Vote l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°13 : Bail à construction rue F Mistral

JP CHABERT aborde l'inquiétude des riverains au niveau de la construction et la stabilité du terrain.

E BRUCHET annonce qu'une étude géotechnique est obligatoire.

JP CHABERT précise que les maisons anciennes mitoyennes ne sont pas construites sur les mêmes bases et risquent d'être fragilisées par les vibrations et les impacts de la nouvelle construction. Il souhaite une autre concertation avec les riverains et des études de sols préalables et surtout écouter les administrés.

Mme Le Maire entend les inquiétudes des administrés, elle reste toujours à leur écoute. Elle est informée de la pétition adressée Préfet, celui-ci a demandé une enquête à la DDTM on attend le retour.

Une parenthèse est ouverte sur l'annulation du PPRI suite à un vice de FORME et non sur le FOND et que la zone inondable sur Mallemort n'est pas remis en question.

Aussi l'article du journal Le Régional, est inacceptable, une réponse sera faite

JP CHABERT dit que le groupe de majorité fait de l'information et non de la concertation. Il lance une alerte et souligne qu'il ne faut pas rester sur des certitudes.

Mme Le Maire répond qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des menaces et qu'avec son équipe elle a toujours été dans la concertation avec les Mallemortais. Elle s'est engagée sur la procédure mais au cas où il y aurait un problème on peut revenir ce le projet l'étude géotechnique restant une obligation du préfet.

Mme le Maire demande à tous les élus d'éviter d'entretenir des tensions et d'attendre les résultats.

JP CHABERT demande pourquoi les experts engagés par la commune seraient meilleurs que d'autres experts engagés par d'autres personnes.

Mme Le Maire précise que dans tous les cas, il y aura une enquête mais que ces derniers ne peuvent pas se faire sans avoir lancé le projet. Elle rappelle qu'il y a bien une étude géotechnique et que le projet ne peut se faire si les conclusions sont défavorables.

D FARRO précise que si l'étude révèle un doute, l'assurance ne couvrira pas la clause « dommage ouvrage ».

Vote à la Majorité,

Par 18 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 4 voix contre : JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Par 6 abstentions : Valentine HENTIC, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT.

Rapport n°14 : Bail à construction rue Corneille

JP CHABERT souligne que ce projet ne présente aucun problème de nuisance et précise qu'il n'est pas contre la construction de logements sociaux.

Mme le Maire précise que la aussi une étude de sol aura lieu

Vote l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD , Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE , Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°15 : Versement d'une subvention d'équilibre à « Pays Aix Habitat »

JP CHABERT demande des précisions sur cette subvention

Mme le Maire répond que cette subvention de 200 000€ ne sera versée que si les travaux sont accordés

Vote à la Majorité,

Par 24 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT.

Par 4 Abstentions : JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°16 : Convention de transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement « Clos des Luciolles »

*M.MARTINELLI ne prend pas part au débat ni au vote

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Par 1 Abstention : Paula EIDENWEIL

Rapport n°17 : Convention de transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement « Hameau de Florent »

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude Martinelli, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Par 1 Abstention : Paula EIDENWEIL

Rapport n°18 : Programme d'intérêt général- subvention pour réhabilitation

D FARRO s'étonne que le paiement de travaux soit remboursé à hauteur de 100 % Il précise que lorsqu'on n'est pas en capacité d'assumer des travaux dans une habitation, on la vend. Il demande si d'autres personnes ont faits cette démarche ?

P EIDENWEIL parle d'assistanat et de profit du système

Mme Le Maire donne des explications sur le programme PIG datant de 2015 (voté par le conseil municipal) qui gère les dossiers importants dans la rénovation des logements insalubres sur un périmètre

bien défini et précise que le montant des 80 000 € n'est qu'approximatif. Le PIG est là pour apporter différentes aides à la réhabilitation de logement indigne. A aujourd'hui aucun autre dossier n'a été déposé.

M BREMOND donne l'exemple d'une personne qui a refusé l'aide car elle devait s'engager à ne pas vendre la maison pendant 10 ans.

A ANDREIS demande comment la subvention est gérée s'il y a des frais supplémentaires avec les travaux ?

Mme le Maire répond que les suppléments seront à la charge du propriétaire.

M BREMOND rajoute que la communication s'est faite, à plusieurs reprises, dans le Mallemort INFO et au CCAS, et précise que le PIG est une somme globale allouée qui est distribuée en fonction du nombre de dossiers à condition d'en faire la demande.

H RICARD est choqué par ce débat et rappelle que 7 autres organismes participent à ce programme avec des sommes beaucoup plus importantes.

A ANDREIS demande si l'aide allouée est en rapport avec le projet de la maison des associations.

Mme Le Maire répond que les deux projets sont distincts.

JP CHABERT est très surpris qu'une telle somme soit allouée à une seule personne et qui de surcroît va couvrir la totalité des travaux.

J REILLE demande si le PIG va se poursuivre en 2019

Mme le Maire répond que le conseil des territoires travaille en ce sens pour prolonger ce dispositif mais rien n'est encore sur.

P EIDENWEIL est d'accord pour aider son prochain mais elle reste choquée que des personnes puissent obtenir des aides à hauteur de 100 % et soutient que ces personnes profitent du système.

D FARRO s'étonne qu'avec cette aide aucune autre demande n'ai été faite.

E BRUCHET répond que 6 communes ont adhérées au PIG. L'info aux administrés a bien été faite mais peut être que la complexité du dossier peut freiner les personnes à faire la démarche, sachant qu'il s'agit souvent de personnes en difficulté. Le plafond est de 80 000 € validé par les subventions de l'état.

D FARRO demande s'il y a des agents détachés pour aider les administrés dans ces démarches ?

Mme le Maire rappelle que le bureau d'études URBANIS mandaté par la Métropole accompagne ce programme qui travaillait jusqu'à présent avec le CCAS.

D FARRO souligne que la commune devrait recruter une assistante sociale.

Mme le Maire rappelle que des permanences avec une assistante sociale se tiennent régulièrement en Mairie

C BRONDOLIN prend l'exemple des chèques ENERGIE qui sont très peu utilisés.

Vote à la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude Martinelli, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 4 voix contre : JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Par 5 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT.

Rapport n°19 : Approbation par la Métropole du projet de modification n°1 PLU de la commune

Aucun débat

*H. GENTE (+ procuration MC POUZOL) ne prend pas part au débat ni au vote

Vote à la Majorité,

Par 17 voix pour : Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude Martinelli, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 9 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°20 : Conditions et modalités de prise en charge des frais de missions aux agents.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°21 : Mise à disposition d'agents auprès du CCAS

JP CHABERT demande des précisions sur le rôle de ces agents.

A ALLEGRINI répond que ces agents restent dans leur fonction mais seront rattachés administrativement au CCAS.

M BREMOND précise que le CCAS prend financièrement à sa charge, au prorata du temps, l'intervention des agents

A ALLEGRINI rajoute qu'il s'agit d'un transfert d'heure et d'une régularisation auprès du Trésor Public.

Mme le Maire rappelle que la partie restauration a besoin de cette régularisation afin de clarifier la situation des agents, de plus depuis la création d'une convention restauration avec la commune avec Lamanon. La subvention 2019 du CCAS intégrera la subvention communale.

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°22 : Constat des emplois à partie du 01/01/2019

A ALLEGRINI informe qu'à la demande de la trésorerie de Salon des précisions devaient être apportées sur la délibération créant l'emploi initial du fonctionnaire

D FARRO se réjouit de voir la situation des contractuels régularisée sur le tableau des effectifs, lui-même en ayant fait la demande plusieurs fois depuis 4 ans.

Argumente qu'il votera contre ce rapport en soulignant que la masse salariale a trop augmenté surtout en catégorie A. Il suggère de recruter une assistante sociale et une personne conseillère en éducation sociale et familiale en catégorie B.

Mme Le Maire ajoute des précisions sur les demandes du trésorier et précise l'importance d'avoir du personnel qualifié pour le montage et le suivi juridique des délibérations.

P EIDENWEIL souligne que le total de la filière administrative est faux

F BELLIOU, DGS, répond qu'il n'y a pas d'erreur, et précise que le poste de DGS apparaît à deux fois sur le tableau : 1 fois en catégorie DGS et 1 fois en catégorie Attachée mais son emploi est unique.

Vote à la Majorité,

Par 23 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Par 1 voix contre : Dimitri FARRO

Par 4 Abstentions : Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

Rapport n°23 Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration M Claude POUZOL) Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE (+ procuration Régis ARMENICO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire

Questions Diverses

Mme le Maire rappelle, conformément au règlement intérieur approuvé par délibération n° 73-2014 du 27/08/2014 : « *toutes questions écrites doivent être déposées au plus tard 5 jours avant la date du conseil municipal* ».

Néanmoins, elle accepte de répondre aux questions déposées par M FARRO reçues le 19/12/18 par courriel.

Mme le Maire rappelle que l'annulation du PPRI porte sur la « forme » et non pas sur le « fond ».

M. le Préfet fera certainement appel. D'autres communes sont dans la même situation.

Elle souligne que le PLU ne peut pas être modifié par l'annulation du PPRI.

Même si la Métropole délibère le transfert de compétence n'empêchera pas la commune de défendre les intérêts des administrés.

JP CHABERT relève que le risque d'inondation du quartier Bramejean reviendrait par le canal du Moulin et demande quand ont eu lieu les dernières inondations ?

M BREMOND répond en 1994, par le débordement de la Durance.

Mme Le Maire rappelle que le risque Durance existe : le PPRI a été annulé uniquement pour des questions de forme.

2 requêtes ont été déposées en contentieux : la 1^{er} par M BERNOND a été rejetée

la 2^{ème} par le CIQ Bramejean à laquelle le Juge estime que le Préfet a jugé la concertation insuffisante : on est sur un vice de forme.

Le territoire communal reste sur une zone inondable avec un risque certain. Le quartier de Bramejean a toujours été en zone inondable et l'Etat a déclaré ce périmètre en zone rouge. On ne peut pas l'ignorer, l'intérêt collectif prime sur les intérêts particuliers.

D FARRO demande s'il peut y avoir une remise en question du PPRI.

Mme Le Maire répond que le Préfet va se constituer en appel, il faut attendre la suite on pourra s'engager sur d'autres actions et orientations aux vues des nouveaux éléments apportés.

JP CHABERT insiste sur le manque de concertation avec les administrés.

V ARTERO intervient et rappelle que la concertation, sur les projets engagés par la collectivité, est justement la politique de Mme le Maire. Il est de mauvaise foi que d'affirmer le contraire, car Mme le Maire est réellement à l'écoute de tous les administrés. Il est choquant d'entendre l'inverse.

F LEGIER rappelle que les hameaux de Bramejean et Malespine ont été sous les eaux il y a des années. Les anciens s'en souviennent.

E BRUCHET précise que des aménagements (digues) ont été réalisés, par le SMAVD en particulier. Toutefois, le risque inondation est toujours pris en compte comme s'il n'y avait pas de protection, l'objectif étant de ne pas augmenter la vulnérabilité. C'est la loi sur l'eau et ses textes d'application qui précisent ces éléments. En application de la loi, impossible par conséquent d'ouvrir ces zones inondables à la construction. Il rappelle enfin que PPRI ou non, le risque est connu depuis longtemps.

A ce titre, il en profite pour rappeler une remarque du commissaire enquêteur formulée à l'occasion de **l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU**. Le commissaire enquêteur précise :

« Lors de l'enquête, un certain nombre d'observations portent sur les zones inondables, hameau de Bramejean notamment. Je pense qu'il faut rester ferme sur l'inconstructibilité de telles zones. Je rappelle ici la doctrine qui préconise de garder les zones inondables inconstructibles même si les travaux réduisant les risques ont été effectués »

JP CHABERT informe qu'il fera un courrier à ce sujet et attend en retour une réponse.

JP CHABERT aborde le projet Piboulon et fait lecture d'une lettre de l'association *Parole Citoyen*. Qui renseigne d'un projet non retenu.

E BRUCHET rappelle qu'il évoque la possibilité qui est faite à VOLTALIA de déposer le projet à la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). En fait ce dossier n'a pas été présenté à la CRE car l'appel d'offre innovation auquel VOLTALIA envisage de présenter le projet Piboulon a été décalé d'octobre 2018 à juin 2019 : ce n'est donc pas l'association *Paroles Citoyen* qui fait que le projet ne soit pas retenu...mais le dossier n'a simplement pas été encore déposé.

JP CHABERT évoque pour ce site un accompagnement pour la revente de la production d'énergie.

E BRUCHET répond que la mairie n'a pas d'information à ce sujet.

Prochain CM 30/01/2019

Fin de la séance à 21H30